LA CFDT VOUS INFORME

La CFDT a signé l'accord d'accompagnement de la zone de distribution 42000.
Cet accord concerne les fonctionnaires, CDI, CDD et intérimaires antérieurs au 19 juillet 2021.

Pour les préparateurs:
Il comprend une prime de 125 € pour l'apprentissage du nouveau TG (applicable également aux agents cabine).
125 € supplémentaires attribués pour ceux qui pratiqueront la fusion.

Pour les distributeurs:
200 € pour ceux qui passent en coupure méridienne.
150 € au titre de l'apprentissage de nouvelles tournées (1 fois).
Pour les titulaires qui perdent leur tournée, 150 € leur seront versés.
150 € pour le maintien de la qualité de service (Note satisfaction cliente équivalente ou supérieure), versée en février 2022.
Mise à disposition ou renouvellement si nécessaire de l'électroménager.
Une double dotation vestimentaire pour les agents nouvellement affectés sur un ilot.

Pour la mobilité:
150 € pour passer de la distribution courrier au colis.

Pour pérenniser les effectifs:
6 recrutements en CDI. 7 promotions vers le grade de I.3.

L'équipe CFDT LOIRE

S'engager pour chacun et agir pour tous.

CFDT, 4 rue Jean Snella 42000 St-Etienne antenneloire@cfdt-s3c6942.fr tel: Thierry Danot 06 82 01 71 40